

Ref : CA2019/10

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FÉVRIER 2019

**DÉLIBÉRATION N°CA2019/10 PORTANT APPROBATION D'UNE REMISE SUR FACTURE
D'EAU POTABLE POUR L'ASSOCIATION LOI 1901 « BORDEAUX ÉTUDIANTS CLUB (BEC) »**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **22 février 2019** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur,
Vu la convention du 30/11/2015 portant modalités d'organisation et de fonctionnement du service inter-établissements de gestion du domaine universitaire (SIGDU), et notamment son article 10,*

Considérant :

- la demande du BEC par laquelle cette dernière sollicite l'application à son endroit du décret n°2012-1078 du 24/09/2012 pour l'octroi d'une remise gracieuse portant sur une facture d'eau établie pour les consommations du 03/04/2018 au 03/07/2018 et qui s'élève à 12748,06 euros TTC ;
- que le décret n°2017-1078 du 24/09/2012 prévoit un plafonnement à deux fois la consommation moyenne sur la même période ;
- que les travaux de réparation des canalisations ont été effectués et rendent donc possible cette demande de remise ;
- que la consommation moyenne étant de 234m³ pour la même période des deux années précédentes, le montant de la nouvelle facture sera de $(234 \times 3,71\text{€}/\text{m}^3 \times 2) + \text{TVA à } 5,5\%$, soit 1831,78€ TTC

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE**, par application de remise, de réviser la facturation des consommations d'eau de l'association BEC, sise 14 avenue Jean Babin, 33600 Pessac, pour la période du 03/04/2018 au 03/07/2018 et d'arrêter le montant de la facture afférente à la somme de 1831,78 € TTC.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 février 2019.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	09
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre de votes pour	30
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 08/03/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 26/02/2019